



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE OCCITANIE

**Le CSE Ordinaire s'est déroulé en deux temps :
Présentiel à BEZIERS le 16 Novembre 2021
TEAMS le 29 Novembre 2021**

Vos élus de la délégation Force Ouvrière qui vous représentent : Cathy Martin, Madeleine De Faria, Eve Jouanole, Laurent Quinsat et Philippe Michaud.

La réunion du CSEE du 16 novembre 2021 s'est déroulée au centre de Béziers présidée par Monsieur COSTIOU DRA Occitanie, Madame AVARO, DRH Occitanie et l'intervention de Madame ZUFFELLATO pour le point 2.4.
Le CSE c'est terminé le 29 novembre via Teams.

1. Approbation PV CSEE du 21/09-22/09

Commentaires FO

Les PV CSE du 21 et 22 septembre 2021 sont approuvés

2- Questions économiques et professionnelles

2.1 : Situation de l'emploi au 31/09/2021

- ✓ Suivi des effectifs CDI, CDD, intérim dont CDII et itinérants
- ✓ Etat des CDD par nature de contrat
- ✓ Etat des entrées et sorties
- ✓ Tableau des entrées et des départs
- ✓ Suivi des CDD séniors par centre
- ✓ Tableau des postes à pourvoir (date de parution, combien de candidatures Int/ext, nombres d'hommes et de femmes, personnes en situation de Handicap, genre minoritaire de l'emploi)
- ✓ ETP indiciaire rémunéré mensuel par catégorie et par nature de contrat filiale Accès à l'Emploi et Entreprise Occitanie
- ✓ Suivi des missions et mobilités

Commentaires FO

Au 31/10/2021

Sur l'ensemble des CDD par nature de contrat 146.98 CDD ETP composé de :

4.97 contrats séniors **(-0.03)**

43.73 Contrats de remplacement **(+2.17)**

98.28 De contrat d'accroissement temporaire d'activité **(- 12.01% de CDD depuis le début de l'année 2021)**

Au 31/10/2021

7.84 Itinérants

31.69 Intérimaires + cdii cdii **(+ 190.94 % depuis le début de l'année 2021)**

Sur les départs effectifs CDI du 01/2021 au 31/10/2021

5 ruptures CDI période d'essai **(+1)**

6 ruptures conventionnelles **(+1)**

5 Démissions

4 licenciements pour inaptitude

29 plans de départ volontaire

1 départ initiative salarié-retraite **(+1)**

Force Ouvrière réclame une Cédésation de tous les emplois précaires !

Enfin, concernant le pouvoir d'achat, le personnel AFPA est confronté au gel d'augmentation des salaires depuis de nombreuses années. Le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter (gaz, essence, électricité, loyers, denrées alimentaires, etc...). Les demandes salariales ne répondent en rien aux revendications du personnel. Elles en sont, à l'inverse, parfaitement déconnectées.

Commentaires FO

| ETP | Janvier 2021 | 28 Février 2021 | 31 Mars 2021 | Avril 2021 | Mai 2021 | Juin 2021 | Juillet 2021 | Aout 2021 | Sept 2021 | Octobre 2021 | Novembre 2021 | Décembre 2021 |
|---------|--------------|-----------------|--------------|------------|----------|-----------|--------------|-----------|-----------|--------------|---------------|---------------|
| CDI | 487.58 | 490.83 | 491.01 | 489.53 | 484.84 | 482.13 | 476.82 | 472.62 | 471.62 | 463.66 | | |
| CDI % | → | + 0.66% | + 0.70% | + 0.39% | - 0.56% | - 1.11% | - 2.20% | - 3.06% | - 3.25% | - 4.90% | | |
| CDD | 167.05 | 176.20 | 185.67 | 189.44 | 187.38 | 174.6 | 155.33 | 132.84 | 137.75 | 146.98 | | |
| CDD % | → | + 5.42% | + 11.1% | + 13.4% | + 12.1% | + 4.51% | - 7.01% | - 20.47% | - 17.5% | - 12.1% | | |
| TOTAL | 654.63 | 667.03 | 676.68 | 678.97 | 672.22 | 656.73 | 632.15 | 605.46 | 609.47 | 610.64 | | |
| TOTAL % | → | + 1.89% | + 3.36% | + 3.71% | + 2.68% | + 0.32% | - 3.43% | - 7.51% | - 6.89% | - 6.71% | | |

Pourcentage par rapport à janvier 2021. ((Février-janvier) x 100) / Janvier = %

| ETP | Janvier 2021 | 28 Février 2021 | 31 Mars 2021 | Avril 2021 | Mai 2021 | Juin 2021 | Juillet 2021 | Aout 2021 | Sept 2021 | Octobre 2021 | Novembre 2021 | Décembre 2021 |
|------------|--------------|-----------------|--------------|------------|----------|-----------|--------------|-----------|-----------|--------------|---------------|---------------|
| ITINERANTS | 5.74 | 6.41 | 5.47 | 5.39 | 5.74 | 6.46 | | 6.87 | 7.95 | 7.84 | | |

| ETP CDD | Janvier 2021 | 28 Février 2021 | 31 Mars 2021 | Avril 2021 | Mai 2021 | Juin 2021 | Juillet 2021 | Aout 2021 | Sept 2021 | Octobre 2021 | Novembre 2021 | Décembre 2021 |
|-----------------------|--------------|-----------------|--------------|------------|----------|-----------|--------------|-----------|-----------|--------------|---------------|---------------|
| SENIORS | 4.7 | 5 | 4.87 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 4.97 | | |
| REMPLACEMENT | 36.76 | 40.51 | 42.07 | 42.98 | 45.37 | 45.55 | 43.14 | 39.16 | 41.56 | 43.73 | | |
| ACCROISSEMENTS | 125.59 | 130.69 | 138.73 | 141.46 | 137.01 | 124.05 | 107.19 | 88.68 | 91.19 | 98.28 | | |
| TOTAL | 167.05 | 176.2 | 185.67 | 189.44 | 187.38 | 174.6 | 155.33 | 132.84 | 137.75 | 146.98 | | |
| TOTAL % | → | + 5.47% | + 11.1% | + 13.4% | + 12.1% | + 4.51% | - 7.01% | - 20.47% | - 17.5% | - 12.01% | | |
| INTERIM AIRES+C DII | 10.93 | 13.69 | 7.44 | 10.2 | 11.69 | 17.94 | | 23.91 | 28.49 | 31.80 | | |
| INTERIM AIRES+C DII % | → | + 25.2% | - 31.93% | - 6.67% | + 6.95% | + 64.1% | | + 118.7% | + 160.6% | + 190.94% | | |

Pourcentage par rapport à janvier 2021. ((Février-janvier) x 100) / Janvier = %

Force Ouvrière réclame une Cédésation de tous les emplois précaires !

2.2 Information/Consultation sur le bilan social 2020

Déclaration Force Ouvrière

Commentaires FO : Bilan sur le contexte de la crise sanitaire et le travail à distance imposé par la situation

- Zoom sur l'emploi et la typologie de l'effectif avec une baisse : CDI - 4.38% CDD – 7,91%
- Variation des effectifs en flux permanent ne représentant pas la réalité
- Diminution constante des effectifs malgré des recrutements de CDD permanents
- Parité Homme – Femme : 48,82 H 51,18 F (taux de féminisation en augmentation depuis 3 ans mais pas sur tous les métiers notamment sur les postes de Formateur
- Pyramide des âges : 53 % de l'effectif 50/60 ans 49 % ayant une ancienneté 15 à 30 ans
- Primo embauchés : ne sont pas des CDD transformés automatiquement en CDI
- Sur 18 anciens CDD sont devenus des CDI et 6 démissions de CDI
- Absentéisme a baissé de 6 % en 2020 : effet vertueux du travail à distance ?
- Salaires : pas d'augmentation depuis 2009 et une prime d'ancienneté bridée à 15 ans
- Formation des salariés en baisse : quels moyens mis en place ? quelle communication interne ? quel suivi ?

Vous présentez ce jour le bilan Social 2020 aux élus du CSEE Occitanie.

Nous avons connu encore cette année de grands bouleversements que nous vivons après plus d'une année durant laquelle notre liberté d'agir aura été bridée, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau de notre vie personnelle, par les contraintes imposées par les mesures sanitaires mises en place pour tenter de ralentir la pandémie Covid 19, avec les périodes de confinement et les profondes mutations qui ont fortement impacté le quotidien sur l'ensemble de nos missions auxquelles ont été confrontés l'ensemble des salariés de l'AFPA .

Nous attendons avec force **le retour des jours heureux**

Sans rentrer dans les détails, nous retiendrons toutefois quatre points du bilan social qui nous semblent importants :

***Sur l'emploi :**

Augmentation du nombre de CDI, avec un taux de féminisation en progression.

Force Ouvrière se félicite, et le réclamait de longue date dans ces revendications, reste aujourd'hui les augmentations générales des salaires à tous les agents de l'AFPA :

Une autre de nos revendications !

Le nombre de CDD sur votre tableau connaît un fléchissement (128 contre 139 en 2019) (indicateur 113 bis), mais reste important dû aux contrats des CDD arrêtés au 24 décembre (indicateur 116).

***Répartition physique par tranche d'âge :**

Comme mentionné sur le bilan social, en 2020 43.98 % ont 55 ans ou plus (indicateur 116).

1/3 des salariés est âgé de 55 ans ou plus.

Près d'un salarié sur 2 de la catégorie formation (C09) à 55 ans ou plus (indicateur 116).

Comment la direction va prendre en compte le maintien des compétences sur le départ à venir de ces salariés ?

Commentaires FO suite 2.2

***L'absentéisme :**

Pour 2020 il y a 10940 journées d'absences pour 635 salariés (CDI-CDD) (indicateur 181A).

Une nette augmentation de journée d'absence pour accident de travail et de trajet, notamment sur les catégories C07 (+82.9%) et C09 (+51%) (Indicateur 183).

La délégation **Force Ouvrière** s'interroge sur les conditions de travail qui restent dégradées sur les salariés de l'AFPA Occitanie, et qui entraînent de nombreux arrêts.

La délégation **Force Ouvrière** sera particulièrement vigilante à ce que le travail initié sur les RPS ne soit pas qu'une étape permettant de remplir les documents DUERP mais qu'il entraîne une vraie prise en compte des situations de souffrance au travail et des risques que cela génère

***Une baisse des rémunérations qui se poursuit :**

La moyenne des rémunérations mensuelle brute moyenne a augmenté : elle est de 3 203€ en 2020 contre 3 183€ en 2019 (+20€) (indicateur 211).

Avec des catégories plus impactées que d'autres : la C01 (-1674€), la C02 (-21€), la C05 (-353€) et la C09 (-59€) ont une rémunération mensuelle brute moyenne qui a diminuée (indicateur 211).

Il est à noter également que le salaire moyen des hommes (+54€) a plus augmenté que celui des femmes (-13€) entre 2019 et 2020, un effort salarial est à faire dans le cadre de l'égalité femmes/hommes (indicateur 211).

Toutefois, cela est loin d'inverser la tendance : les hommes restent mieux payés que les femmes sauf pour les catégories C07, C08, C11 à ancienneté, classification et compétences égales.

Pour information les 10 plus importantes rémunérations de l'AFPA sont en moyenne 4 fois plus élevées que la moyenne des salaires

Nous pouvons ajouter à tout cela :

Enfin, concernant le pouvoir d'achat, le personnel AFPA est confronté au gel d'augmentation des salaires depuis de nombreuses années. Le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter (gaz +59%, essence +20%, électricité +3,35%, loyers, denrées alimentaires, etc....).

Les revendications salariales restent muettes !

2.4 : Plan de développement des compétences en Occitanie

- ✓ Bilan 2020
- ✓ Architecture 2021 et prévisionnel 2022

Commentaires FO

Cathy ZUFFELLATO (correspondante formation régionale) est présente. Mme AVARO propose que les membres du CSEE lui posent des questions.

Mise en œuvre du PSE sur le 1^{er} semestre 2020 et l'accompagnement spécifique, intervenu uniquement dans le process du PSE, financé par l'AFPA de 5 salariés (bilan de compétences, création d'entreprise...) prévu par le cabinet ALTEDIA hors du plan de développement de compétences.

Diminution des dépenses en 2020 qui s'explique par l'augmentation de la masse salariale alors que celle-ci est en diminution ; supposition et constat du nombre d'heures de formation en baisse (delta de 2 000 heures environ entre 2019 et 2020) ainsi que le nombre de salariés en formation en baisse. Les dépenses majoritairement sont plutôt associées à la formation interne. L'année 2020 est très spécifique, atypique et impactée par l'effet «COVID». Il a fallu réadapter la formation pour les salariés (en distanciel) ce qui a impacté l'ensemble des chiffres. Le système décompte les inscriptions. L'effectif formé est constitué de la totalité des personnes qui ont été formées, la même personne pouvant compter plusieurs fois.

En janvier 2022, point d'étape sur l'année 2021.

BILAN PLAN DE DEVELOPPEMENT
DES COMPETENCES 2020



OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNEE 2020

- Le nombre total d'heures de formation réalisées est :
 - de 11 147 heures
 - soit 1 592 jours
 - pour 1 713 actions de formation sur le plan de développement de compétence.

Pour mémoire : en 2019, 1 831 jours de formation pour 1 264 actions

- En 2020, **498 salariés** ont suivi au moins une action de formation dans le cadre du plan de développement de compétence,

Dispositif spécifique : 1 cpf transition

2.5 : Etat des lieux restauration

- ✓ Quelle information et par qui ?
- ✓ Quel contrôle de la bonne réception et de la bonne compréhension du personnel ?
- ✓ Quel accompagnement ?
- ✓ Combien de personnes impactées ?
- ✓ Combien d'entretiens effectués ?
- ✓ Par rapport à l'appel d'offre, un concerne particulièrement notre région, quelles sont les prestations retenues pour les différents restaurants d'Occitanie ?

Commentaires FO

Suite à de longs échanges avec la direction sur ce sujet important pour un bon nombre de nos collègues de travail de la restauration.

Il en ressort dans un premier temps que le dossier de l'externalisation de notre restauration est géré par le national via le CSEC.

La restauration au niveau national est sur plusieurs appels d'offres, une partie concernant la restauration en ESS (Economie sociale et solidaire) sont concernés Rodez, Tarbes, Béziers, Alès, Saint-Chely ainsi que deux autres lots, qui divisent le territoire français en 2 parties (Nord/Sud).

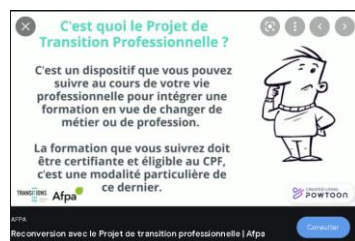
En ce qui concerne notre région, l'Occitanie, à ce jour 22 personnes sont concernés par cette externalisation, 22 en CDI et 5 en CDD dont 6 personnes reçues par la DRH d'Occitanie.

Les RGS sont informés mensuellement de l'avancée de de la situation et doivent répondre aux interrogations des personnels.

La direction nous assure que les personnes qui seront externalisées ne perdront rien... aucune perte de salaire, aucune mobilité contrainte si la personne souhaite rester sur son centre, en résumé ils seront comme des salariés AFPA, mais auront comme employeur Compass, Elior ou autres.....

FO émet des réserves sur la pérennité des situations des salariés qui seront externalisés

Enfin pour les personnels qui souhaitent rester au sein de l'AFPA, le CSE a demandé d'accompagner au maximum les salariés, par des bilans de compétences et des accompagnements spécifiques car comme nous le savons tous, la reconversion fait partie du cœur de métier de l'AFPA.



FO DEMANDE A LA DIRECTION DE MONTRER L'EXEMPLE POUR ACCOMPAGNER TOUS LES SALARIES DE L'AFPA SOUHAITANT RESTER AU SEIN DE L'AFPA SUR UN NOUVEAU METIER

2.6 : Quelle stratégie et quels moyens sont attribués par le DR pour s'assurer du remplissage des formations à vocation régionale et nationale (tourisme, restauration, industrie...)

Commentaires FO

Présentation du DRA

A ce jour il y a un manque de visibilité des places disponibles dans les systèmes d'information et il est difficile de flécher les places pour trouver des stagiaires.

Antérieurement le centre et une équipe régionale, par mutualisation pouvait saturer l'ensemble des places disponibles pour qu'un stagiaire soit en formation.

Aujourd'hui la direction n'a pas la diffusion systématique des comptes rendus et diffusion des comités locaux d'exploitation **CLE**, pour pouvoir aider les centres qui sont en difficultés pour saturer certaines formations.

Des actions sourcing sont effectuées en appui avec le service communication régional sous diverses procédures : Communication par mail, par le biais des RAP, ASR, CRA. Ces actions se font en urgence et il n'y a pas de retour sur les actions.

La solution pour traiter ce manque de visibilité, est la création d'un fichier Excell intitulé :

« **Suivi de la saturation de l'offre** » : il permettra de visualiser en temps réel les places disponibles de formation avec un positionnement des candidats et des inscriptions.

Tout en gardant les canaux de communication pour les usagers les plus éloignés de l'outil informatique **Force Ouvrière** s'interroge sur le manque de communication par les voies des réseaux sociaux (Instagram, Tiktok).

Pourquoi ne pas diffuser également des vidéos de nos offres de formation de courte durée sur des réseaux sociaux, montrant l'exercice des métiers dispensés à l'AFPA, pour capter un nouveau public utilisant aujourd'hui ces modes de communication.

2.7: Préparation de l'appel d'offre régional : où en est-on ?

Commentaires FO

L'appel d'offre du CR est paru.

Date butoire le 18/02/2022

Parcours Qualifiant : 576 lots  11/02/2022

Projet PRO : 54 lots  18/02/2022

LECTIO* : 17 lots  04/02/2022

Prepa Compétences : 135 lots  11/02/2022

AVENIR : 60 lots  04/02/2022

* : **Objectif du dispositif LECTIO**

Consolider ses savoirs de base afin d'être autonome dans les situations de la vie quotidienne. Atteindre les niveaux 1 et 2 du cadre national de référence de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme).

2.8: Trésorerie au 30/09/2021

Commentaires FO

Présentation de la trésorerie au 30 septembre 2021.

Approbation du fonctionnement de la trésorerie et des ASC par l'ensemble des élus du CSE Occitanie

3- Questions Santé Sécurité Condition de Travail

3.1 : Suivi des AT

Commentaires FO

2 enquêtes sont en finalisation sur les centres de Rivesaltes et Balma.

3.2 : Demande de mise à disposition sur le canal teams RH ou autre des rapports d'essais « contrôle des installations d'aération, et d'assainissement des locaux de travail et des établissements recevant du public » par centre sur les 5 dernières années.

Commentaires FO

Le DRA a fait le recensement avec le Responsable Exécutive Service.

Les documents sont sur le canal Teams CSSCT Afpa Occitanie, sous des dossiers Languedoc et Midi-Pyrénées.

Les dossiers déposés sur l'Ex-Languedoc sont :

Ales rapport 2020, Béziers rapport 2021, Carcassonne 2019 et 2020,

Sur ancien Midi-Pyrénées :

Albi rapport 2019-2020-2021.

Balma 2019 et 2021.

Force Ouvrière a demandé une interruption de séance.

Suite à cette interruption de de séance, une déclaration intersyndicale a été lue au DRA.

Déclaration intersyndicale :

Les membres du CSE ont effectué de nombreuses relances au sujet des contrôles périodiques des installations d'aération et d'assainissement des locaux des établissements recevant du public.

Nous ne sommes toujours pas en possession de la totalité de ces rapports d'essai attendus sur les 5 dernières années.

Nous vous rappelons de l'article L 4121-1,

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article [L. 4161-1](#) ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Nous vous demandons aujourd'hui de fournir au CSE les documents manquants avant le 13 Décembre 2021 sur le canal Teams.

4- Loi Montagne : qu'est-il prévu pour la flotte des véhicules AFPA Occitanie ?

Commentaires FO

Le DRA indique qu'une localisation est précise sur la loi montagne ;
La direction prévoit de doter chaque centre de deux paires de chaussettes.

Le RGS en assurera la gestion de ces chaussettes. Le salarié qui se rendra sur un site impacté par la loi Montagne fera la demande des chaussettes au RGS.

Suite à notre intervention, le DRA, va regarder localement pour équiper tous les véhicules de service dans les secteurs qui sont le plus à risque.....

Pour **Force Ouvrière** comment faire simple quand on peut faire compliquer !

6- Point d'actualité par le président

Commentaires FO

1^{er} Point :

Le conseil Régional a publié son appel d'offre.

5 appels d'offres ont été publiés et se décomposent de la manière suivante :

Sur le parcours qualifiant il y a 376 lots.

Sur le projet pro il y a 54 lots.

Pour LECTIO (parcours de formation dédié à l'illettrisme) il y a 17 lots.

Compétence plus il y a 135 lots.

Avenir il y a 60 lots.

Le DRA nous indique que pendant l'appel d'offre, il va rentrer dans un « tunnel » et qu'il sera moins disponible pour un certain nombre de sujets !

Les salariées apprécieront !

2^{ème} Point :

Monsieur Thomas de Lourmel (directeur de l'emploi et de la formation région Occitanie) quitte ces fonctions le 1^{er} janvier 2022 et rejoindra la direction générale de l'AFPA.

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le site Web FO AFPA

foafpa.force-ouvriere.org

Vos élus Force Ouvrière au CSEE

Élu/élu(e) FO Titulaires au CSEE

élues FO suppléantes au CSEE



Philippe Michaud
Balma (31)



Stéphanie Imbert
Balma (31)



Madeleine De Faria
Rivesaltes (66)



Cathie Martin
Montpellier (34)

Vos DSR(s) Force Ouvrière en Occitanie



Madeleine De Faria
Rivesaltes (66)



Philippe Michaud
Balma (31)



Laurent Quinsat
Balma (31)

BULLETIN D'HADESION 2021

Adressez votre demande d'adhésion à FOAFPA.Occitanie@afpa.fr

NOM-Prénom :

Centre de rattachement :

Emploi :

Téléphone :

Adresse postale personnelle :

Mail personnel :

Merci de joindre votre bulletin de paie de Janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : vous récupérez, en crédit d'impôts, 66 % du montant versé.

Plus Forts Ensemble Pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !

